

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

# MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 8 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

20

De votants

20

### OBJET

**Résiliation de l'actionnariat avec  
l'ADTO-SAO**

Date de la convocation : 01/09/23

Nombre de votes pour : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, Mme DELPLANQUE Sophie, M. LEFRANC Dominique.

### Absents représentés :

M. PETIT Jean Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis  
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

### Absente excusée :

Mme LOISEL Marie-Christine

### Absents :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie, M. DELAME Cédric

### Secrétaire :

M. CARPENTIER Didier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT que la commune de Maignelay-Montigny n'utilise pas les services de l'ADTO-SAO, dans l'intérêt général et en tant que garant des deniers publics, il est souhaitable de résilier notre adhésion et sortir de l'actionnariat.

Le conseil municipal,

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

DECIDE de résilier l'adhésion de la commune à l'ADTO-SAO et de sortir de l'actionnariat

AUTORISE la revente des actions de la commune, soit 6 actions de 150 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230908-13SEPT23\_02-DE

Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint,



Gilles LEGUEN

